

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 11 juillet 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	Т	ANCIAUX Christèle	
2	AIX-LES-BAINS	Т	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	Т	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	Т	CARDE Daniel	
6	AIX-LES-BAINS	Т	FRAYSSE Claudie	
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8	AIX-LES-BAINS	T	GIMENEZ André	
9	AIX-LES-BAINS	Т	GUIGUE Thibaut	
10	AIX-LES-BAINS	Т	MOIROUD Christophe	
11	AIX-LES-BAINS		MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
12	AIX-LES-BAINS	Т	MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
13	AIX-LES-BAINS	Т	PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
14	AIX-LES-BAINS		VAIRYO Nicolas	
15	BOURDEAU	Т	DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	Т	CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17	CHINDRIEUX	Т	BARBIER Marie-Claire	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19	ENTRELACS	Т	BRAISSAND Jean-François	
20	ENTRELACS	Т	COCHET Claire	
21	ENTRELACS	Т	GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	Т	GUIGUE Jean-Marc	
23	ENTRELACS	Т	GRANGE Yves	
24	GRESY-SUR-AIX	Т	MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	Т	PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	Т	POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T	DA SILVA LOPES Philippe	
29	LA BIOLLE	Τ	NOVELLI Julie	
30	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Т	MORIN Bruno	
31	LE BOURGET DU LAC	Т	MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	Т	SIMONIAN Edouard	
33	LE MONTCEL	Т	HUYNH Antoine	
34	MERY	Т	FONTAINE Nathalie	
35	MERY	Т	ROULET Stéphane	
36	MOTZ		CLERC Daniel	
37	MOUXY	Т	FILIPPI Laurent	
38	MOUXY	Т	RAVANNE Catherine	
39	ONTEX	Т	CARRIER Christiane	
	PUGNY CHATENOD	Т		
4.4	DUEELEUN	_	DOCUMED OF !	

ROGNARD Olivier ALLARD Louis

CHAPUIS Nicolas

T BERNON Martine
T MERCIER Yves

AGUETTAZ Robert

TOUGNE-PICAZO Brigitte

Pouvoir de Martine SCAPOLAN

22 communes présentes

45 VIVIERS-DU-LAC

41 RUFFIEUX

42 SAINT OURS

44 TREVIGNIN

46 VOGLANS 47 VOGLANS

43 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS POTIN Esther
AIX-LES-BAINS POILLEUX Nicolas

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 20 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 5 Année: 2023

Exécutoire le : 1 1 JUIL, 2023

Publiée le : 1 1 JUL. 2023

Visée le : 1 1 JUIL, 2023

ADMINISTRATION GENERALE Election de deux membres du Bureau communautaire de Grand Lac

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. Le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de certaines matières limitativement énumérées, relevant de sa compétence exclusive.

Par délibération en date du 15 septembre 2020, le Conseil communautaire de Grand Lac a fixé le nombre de membres du Bureau à 33, soit le président, 15 vice-présidents et 17 autres membres.

Monsieur le Président rappelle le renouvellement partiel des conseils municipaux des communes d'Ontex et de Trévignin. Les communes étaient auparavant représentées à Grand Lac par Messieurs CURTILLET et GONTHIER, alors maires, ces derniers ayant également été élus membres du Bureau, conformément à la délibération et au procès-verbal en date du 15 juillet 2020.

Le mandat des membres du Bureau prenant fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, deux places étaient donc vacantes au Bureau communautaire depuis la démission de Messieurs CURTILLET et GONTHIER.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, à la délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 septembre 2020 fixant le nombre de membres du Bureau communautaire, à la délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2023 désapprouvant un renouvellement général des membres du Bureau, il convient de procéder à l'élection de deux membres du Bureau communautaire en remplacement de Messieurs CURTILLET et GONTHIER.

Il est fait appel des candidatures, et procédé au vote dans les conditions règlementaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ; Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération ; Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil de communauté !

PROCLAME Madame Christiane CARRIER et Monsieur Nicolas CHAPUIS membres du Bureau communautaire.

Et les déclare installés.

Délégués en exercice : 68

Présents : 47

Présents et représentés : 54

Aix-les-Bains le 11 juillet 2023

Le President, Renaud BERETTI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Tolen

Pall mi reak Sas mi

t:



CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 11 juillet 2023 à 18h00, au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

PROCES-VERBAL D'ELECTION DE DEUX MEMBRES DU BUREAU

Présents : (T = Titulaire : S= Suppléant(e) votant.)

Pré	ésents : (T = Titulaire ; S= Supplé	ant(e) votant,)	
1	AIX-LES-BAINS	т	ANCIAUX Christèle	
2	AIX-LES-BAINS	Ť	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	Ť		
_	AIX-LES-BAINS	÷		Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS	Ť		TOUTON GO MAINIG FEMALE
_	AIX-LES-BAINS	Ť	FRAYSSE Claudie	
	AIX-LES-BAINS	Ť		Pouvoir de Jean-Marc VIAL
	AIX-LES-BAINS	Ť		Touron do bodir Maro Virte
9	AIX-LES-BAINS	Ť		
-	AIX-LES-BAINS	Ť	MOIROUD Christophe	
	AIX-LES-BAINS		MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
	AIX-LES-BAINS	Ť		
	AIX-LES-BAINS		PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
	AIX-LES-BAINS		VAIRYO Nicolas	1 04/01/ 40 (44/10)
15	BOURDEAU	Ť		
	BRISON SAINT INNOCENT		CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
	CHINDRIEUX		BARBIER Marie-Claire	
	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т		Pouvoir de Nicolas JACQUIER
	ENTRELACS	Т		
	ENTRELACS	Т	COCHET Claire	
21	ENTRELACS	Т	GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	Т	GUIGUE Jean-Marc	
23	ENTRELACS	Т		
24	GRESY-SUR-AIX	Т	MAITRE Florian	
	GRESY-SUR-AIX	Т		
26	GRESY-SUR-AIX	Т	POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	Т	TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	Т		
29	LA BIOLLE	Т		
30	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Т	MORIN Bruno	
31	LE BOURGET DU LAC	Т	MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	ΤŤ	SIMONIAN Edouard	
33	LE MONTCEL	Т		
34	MERY	Т	FONTAINE Nathalie	
35	MERY	Т	ROULET Stéphane	
36	MOTZ	Т	CLERC Daniel	
37	MOUXY		FILIPPI Laurent	
38	MOUXY	Т	RAVANNE Catherine	
39	ONTEX	Т	CARRIER Christiane	
40	PUGNY CHATENOD	Т	CROUZEVIALLE Bruno	
4.4	BUEELEUM	_	DOONADD OUT	

22 communes présentes

45 VIVIERS-DU-LAC

43 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

41 RUFFIEUX

42 SAINT OURS

44 TREVIGNIN

46 VOGLANS

47 VOGLANS

ROGNARD Olivier

CHAPUIS Nicolas

BERNON Martine

T MERCIER Yves

AGUETTAZ Robert

ALLARD Louis TOUGNE-PICAZO Brigitte

Pouvoir de Martine SCAPOLAN

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS POTIN Esther POILLEUX Nicolas

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES NOUVELLEMENT ELUS

Il est procédé à l'accueil des nouveaux membres de l'organe délibérant, à savoir Madame Christiane CARRIER, maire d'Ontex (membre titulaire) et Monsieur Nicolas CHAPUIS, maire de Trévignin (membre titulaire), ainsi que Monsieur Pierre WATIER (membre suppléant d'Ontex) et Madame Dominique FAYOLLE (membre suppléante de Trévignin), qui sont déclarés installés dans leur fonction.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Julie NOVELLI a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Il est proposé que le bureau de vote soit constitué du Président et de deux assesseurs.

Sont désignés à l'unanimité comme assesseurs:

- André GIMENEZ,
- Colette PIGNIER.

VOTE ELECTRONIQUE

Afin de faciliter l'organisation des élections au scrutin secret, il est proposé de recourir au vote électronique. Est rappelée la procédure de vote électronique, un test étant réalisé en séance avec l'ensemble des élus, pour en vérifier la conformité.

Le conseil communautaire de Grand Lac approuve à l'unanimité le principe du recours au vote électronique pour les élections liées au Bureau communautaire.

RENOUVELLEMENT EVENTUEL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Par délibération en date du 15 septembre 2020, le Conseil communautaire de Grand Lac a fixé le nombre de membres du Bureau à 33, soit le président, 15 vice-présidents et 17 autres membres.

Est rappelé le renouvellement des conseils municipaux des communes de Trévignin et d'Ontex, faisant suite au décès du maire de Trévignin et à la démission du maire d'Ontex. Les communes étaient jusqu'alors représentées à Grand Lac par M. Gérard GONTHIER (maire de Trévignin) et par Monsieur Jacques CURTILLET (maire d'Ontex), ces derniers ayant également été élus membres du Bureau, conformément à la délibération et au procès-verbal en date du 15 juillet 2020.

Le mandat des membres du Bureau prenant fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, deux places étaient donc vacantes au Bureau communautaire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-10, applicable aux communautés d'agglomération en vertu des dispositions de l'article L. 5211-2) et à la jurisprudence (*CE, 27 juillet 2005, n°274600*; *TA Lille, 10 février 20217, Commune d'Hautmont n°1504513*), le président de la communauté d'agglomération est tenu de permettre aux membres de l'assemblée délibérante, dans le cas d'un renouvellement partiel du conseil communautaire, de décider d'un renouvellement éventuel du Bureau dans son ensemble (hors président), cette question devant être inscrite à l'ordre du jour de la première séance suivant le renouvellement partiel du Conseil.

Le Conseil communautaire désapprouve, à l'unanimité, le renouvellement intégral du Bureau communautaire et approuve le remplacement des deux sièges vacants.

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE GRAND LAC

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclare candidat au poste de membre du Bureau de Grand Lac:

Christiane CARRIER

1er TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos. Les résultats sont les suivants :

PRESENTS ET REPRESENTES : 54

VOTANTS: 54

- SUFFRAGES EXPRIMÉS: 49

- MAJORITÉ ABSOLUE: 25

VOTES BLANCS: 5

VOTES NULS: 0

- ABSTENTIONS: 0

ELUS:	<u>SUFFRAGES</u> :
Christiane CARRIER	46
Gilles CAMUS	2
Daniel CARDE	1

Madame Christiane CARRIER ayant recueilli la majorité absolue des voix, celle-ci est donc élue au mandat de membre du Bureau de Grand Lac, Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE GRAND LAC

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclare candidat au poste de membre du Bureau de Grand Lac :

Nicolas CHAPUIS

1er TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos. Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 54

- <u>VOTANTS</u>: 54

- <u>SUFFRAGES EXPRIMÉS</u>: 51

- MAJORITÉ ABSOLUE: 26

- VOTES BLANCS: 3

- VOTES NULS: 0

- ABSTENTIONS: 0

ELUS:	<u>SUFFRAGES</u> :
Nicolas CHAPUIS	51

Monsieur Nicolas CHAPUIS ayant recueilli la majorité absolue des voix, celui-ci est donc élu au mandat de membre du Bureau de Grand Lac, Communauté d'Agglomération.

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS
OBSERVATIONS ET REGLAMIATIONS

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le Président : M. Rénaud BERETTI +

La secrétaire de séance :

Les assesseurs :

Madame Julie NOVELLI

Monsieur André GIMENEZ

Madame Colette PIGNIER



ELECTION DE DEUX MEMBRES DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION ANNEXEE AU PROCES-VERBAL DE L'ELECTION

NOM ET PRENOM	FONCTION	SUFFRAGES OBTENUS
Christiane CARRIER	Membre du Bureau	46
Nicolas CHAPUIS	Membre du Bureau	51

Fait à Aix-les-Bains, le 11 juillet 2023

Le Président de Grand Lac,

Renaud BERETTI

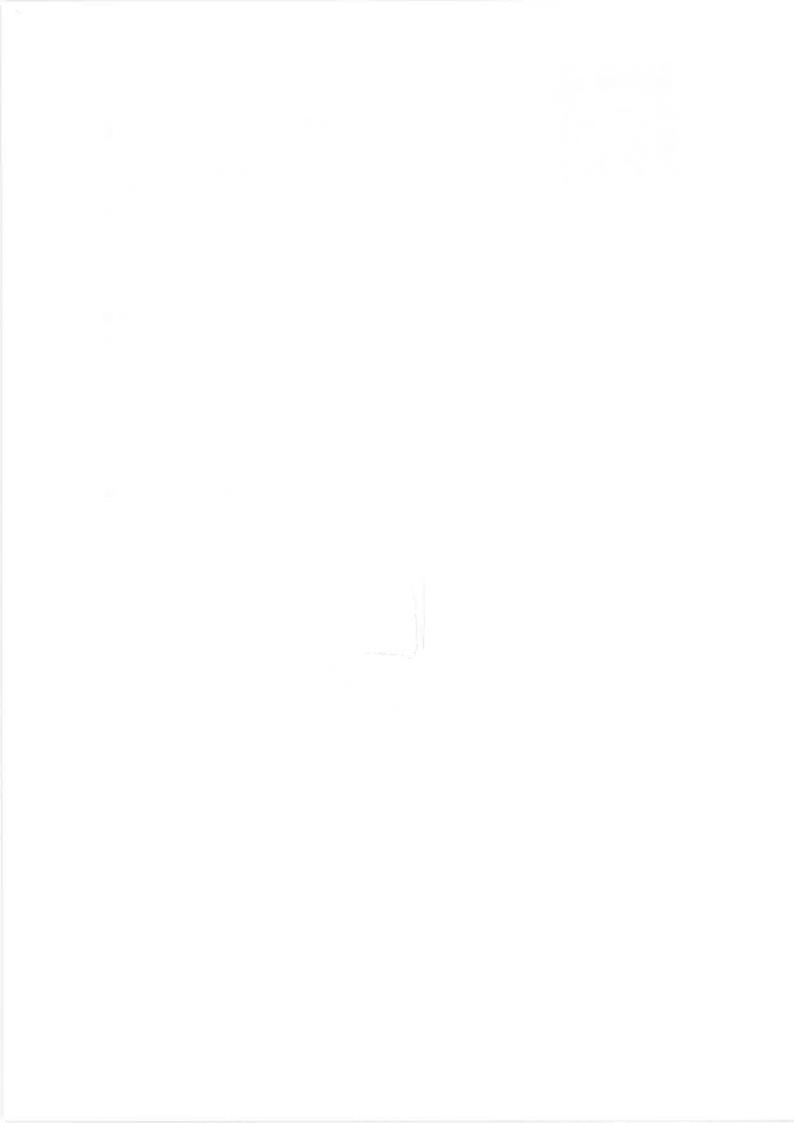
Les assesseurs,

André GIMENEZ

La secrétaire de séance,

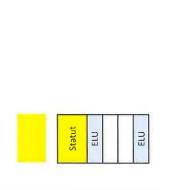
Julie NOVELLI

Colette PIGNIER



Elections au Conseil communautaire de Grand Lac le 11 juillet 2023

Vote Tour Sièges à présents ou pourvoir Abstentions Votants Nuis exprimés Nuis exprimés Type (QE) Majorité (QE) Conseiller (N°) / Liste (membres) Nb Voix % Election d'un membre du Bureau n°1 1 1 54 0 54 5 0 49 A 25 CARRIER Christiane (14) 46 93,99% A 13 1 54 0 54 5 0 49 A 25 CARNIS Gilles (12) 2 4,18 Election d'un membre du Bureau n°2 1 1 54 0 54 5 0 49 A 25 CARNIS Gilles (12) 2 4,18 Biection d'un membre du Bureau n°2 1 1 54 0 51 A 26 CARDE Daniel (13) 1 1 2,000		441	Total Control				400								
1 1 54 5 6 49 A 25 CARRIER Christiane (14) 46 1 1 54 0 54 5 0 49 A 25 CARRIER Christiane (14) 46 46 1 1 54 3 0 51 A 25 CARDE Daniel (13) 1 1		Vote	Tour	Sièges à pourvoir	Présents ou Représentés	S	Votants	Blancs	Nuis		Type Majorité	Majorité / QE	Conseiller (N*) / Liste (membres)	Nb Voix	*
1 1 54 0 54 3 0 51 A 26 CHAPUS Nicolas (15) 2 1	Ele	ction d'un membre du Bureau n°1.	1	1	54	0	54	2	0	65	A		CARRIER Christiane (14)	46	93,9%
1 1 54 0 54 3 0 51 A 26 CHAPUIS Nicolas (15) 51	-												CAMUS Gilles (12)	2	4,1%
1 1 54 0 54 3 0 51 A 26 CHAPUIS Nicolas (15) 51 51	_												CARDE Daniel (13)	1	2,0%
		lection d'un membre du Bureau n°2	1	+	52	0	54	3	0	51	A	56	CHAPUIS Nicolas (15)	51	100,0%



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 5 : Election de deux membres du Bureau communautaire de Grand Lac / Procès-verbal d'élection / Feuille de proclamation

Date de transmission de l'acte :

11/07/2023

Date de réception de l'accusé de

11/07/2023

réception :

Numéro de l'acte :

D4638 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20230711-D4638-DE

Date de décision :

11/07/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

5.1.1. Election des présidents, vice-présidents et commission permanente du Conseil Général

